

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE :

- Validation des comptes Administratif et de Gestion 2023
- Présentation du budget primitif 2024



Mairie de Saint Jean de Cuculles

SOMMAIRE

1. Éléments de contexte

Introduction

Page 3

La M57

Page 4

Définition du Fonctionnement et de

l'Investissement

Page 5

Principe de transfert entre le budget

du fonctionnement et d'investissement

Page 6

2. Transfert régie

Page 7

3. Compte Administratif 2023

Page 8

4. Compte de Gestion 2023

Page 13

5. RAR 2023

Page 14

6. Validation des comptes 2023

Page 15

7. Budget primitif 2024

Page 16

3.1. Hypothèses

3.2 Section Fonctionnement

3.3 Section Investissement

3.4. Synthèse

7. Prochaines étapes

Page 20

8. Annexes

Page 21

INTRODUCTION



Cette note s'inscrit dans le cadre de l'article 107 de la loi « NOTRe* » qui est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la présentation des documents budgétaires, en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Répondant aux obligations réglementaires précitées, cette présentation apporte les informations principales relatives au Budget Primitif 2024 de la commune.

Elle sera disponible sur le site internet de la commune.

*La loi NOTRe = Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République qui a redéfini les compétences de chaque collectivité - 2015

CONTEXTE COMMUNAL



La commune est passée de la Nomenclature M14 à M57 au 01 janvier 2023 (suite délibération D21-2022 du 17 novembre 2022)

- L'objectif de cette réforme est d'harmoniser toutes les nomenclatures et d'assouplir les procédures budgétaires. Les prochaines étapes seront la mise en place du compte financier unique (CFU) et la certification des comptes...
- **Avantages de la M57** : des règles budgétaires assouplies permettant une plus grande marge de manœuvre en matière de :
gestion pluriannuelle des crédits
fongibilité des crédits
gestion des crédits de dépenses imprévues. Tout en maintenant les dispositions spécifiques en matière de dépenses obligatoires.



- Le projet de BP2024 a été construit en prenant en compte les objectifs suivants tant au niveau du fonctionnement que celui des projets identifiés :
 - **Créer et entretenir des équipements publics de qualité**
 - **Maintenir une situation financière saine**
 - **Anticiper de possibles réductions des subventions compte tenu des contraintes budgétaires de l'Etat.**
- **Rappel** : il s'agit d'un budget prévisionnel : la tendance naturelle est de prévoir des dépenses de fonctionnement en augmentation par prudence. Elle ne sont pas toujours réalisées d'où **l'importance d'avoir un budget sincère.**

FUNCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Important



- **Section de fonctionnement** : Le budget de fonctionnement regroupe **l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.**
 - **Les dépenses** sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
 - **Les recettes** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers), aux impôts locaux, des dotations versées par l'Etat.
- **Section d'investissement** : Le budget d'investissement « prépare l'avenir ». Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme** . Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.
 - **Les recettes** sont de deux types : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.
 - **Les dépenses** comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.



Principe de transfert entre le budget du fonctionnement et d'investissement



Budget prévisionnel 2024 - M57		Fonctionnement		
		D		R
prév 2024 de fonctionnement				
Virement à la section d'investissement				
Résultat 2024 Cumulé (002)				
Total				
prév 2024 d'investissement		D		R
Virement de la section de fonctionnement				
Résultat 2024 Cumulé				
Total				
Budget prévisionnel 2024 - Grand total				

Principes :

- **La capacité d'investissement est liée à la bonne gestion des dépenses de fonctionnement.** En effet des dépenses maîtrisées au regard des recettes attendues vont permettre de dégager un montant qui sera viré à la section Recette Investissement.
- Le chapitre 023 est utilisé pour équilibrer D et R de fonctionnement et marque la capacité d'autofinancement de la commune ; puis reporté dans la section 021 en investissement. **L'inverse n'est pas possible**

Transfert Régie dans la section Investissement

PROJET	DESCRIPTIFS DES TRAVAUX	DURÉE (en heure)	COÛT MAIN D'ŒUVRE (€)	Fournisseurs	COÛT DES FOURNITURES (€)	REFERENCE (N° Facture)	TOTAL TRAVAUX
SALLE BIBLIOTHEQUE	Réfection du réseau électrique Ragréage du sol Pose d'un Inoléum Réfection fenêtres	50	832,00 €	YESS ELECTRONIQUE	188,35 €	MPS-035189	1 901,09 €
				LEROY MERLIN	875,60 €	153071123-093867	
CLIMATISATION MAIRIE	Installation unité extérieure et 2 splits (bisplit Atlantic) Installation conduit extérieur cuivre Installation électrique	120	1 996,80 €	YESS ELECTRONIQUE	5,14 €	MPS-034436	2 067,83 €
				YESS ELECTRONIQUE	71,03 €	MPS-033870	
SALLE DES ASSOCIATIONS	Rénovation des fenêtres Installation nouveaux luminaires (#12) Installation nouveaux radiateurs (#3)	40	665,60 €	YESS ELECTRONIQUE	220,15 €	MPS-034834	2 782,17 €
				YESS ELECTRONIQUE	223,33 €	MPS-034437	
				YESS ELECTRONIQUE	142,12 €	MPS-034437	
CONTENEUR	Terrassement Mise en place de plots Béton (#6) Aménagement intérieur	60	2 096,00 €	UNION MATERIAUX	9,30 €	001/003309	2 173,13 €
				BRICONAUTE	78,00 €	001/003251	
				BRICONAUTE	138,72 €	001/003122	
ESCALIER "ARNAUD"	Terrassement Coffrage Mise ne forme	150	2 496,00 €	UNION MATERIAUX	4,19 €	03523013	3 207,86 €
				BRICONAUTE	1,00 €	001/003122	
				BRICONAUTE	16,00 €	001/003122	
REFECTION DU PUIT DE L'ESPLANADE	Terrassement Fondation Montage en pierres sèches Scellement en fer forgé	50	1 000,00 €	BRICONAUTE	75,10 €	001/003387	924,10 €
				BRICONAUTE	17,00 €	001/003202	
CIMETIERE	Réfection	20	332,80 €	BRICONAUTE	102,30 €	001/003088	1 156,33 €
				TOUCHAT	538,33 €	TO-FAC2305-047493	
REFECTION DE MURS	Réfection des pierres à la chaux	60	998,40 €	UNION MATERIAUX	182,90 €	TO-FAC2305-047500	1 104,64 €
				UNION MATERIAUX	106,24 €	0352301478	
AMENAGEMENT POUR LUMINAIRE NOEL	Réfection / Aménagement réseau électrique	50	832,00 €	MATHIEU AMICUCIE	540,00 €	230196	2 009,56 €
				DECOLUM	318,72 €	232641	
				DECOLUM	318,84 €	231427	
TOTAL GENERAL :		600	9 984,00 €		7 360,71 €		17 344,71 €

Remarques :

- Les dépenses de main-d'œuvre, de petit outillage et autres, initialement inscrites en section de fonctionnement, peuvent être transférées (par le biais du compte 72 "travaux en régie") en fin d'exercice, au moyen d'une écriture globale annuelle aux chapitres intéressés de la section d'investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés et maximiser la capacité d'investissement dans le budget suivant.
- Première mise en place de cette gestion en 2024.**
- A titre d'information, le montant qui aurait pu être transféré en 2023 est de 17 344,71 €.

Compte Administratif 2023



L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, **le compte administratif : est établi en fin d'exercice – C'est le bilan financier de la commune.** Il rend compte des opérations budgétaires exécutées - rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections - se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

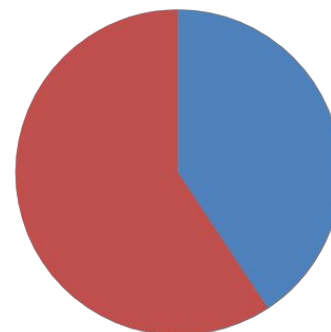
- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), **le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent doivent être concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.**

Compte Administratif 2023 – Synthèse



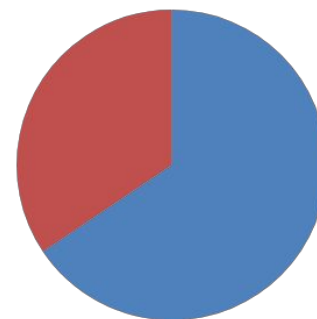
Compte administratif de la commune de Saint Jean de Cuculles		
Résultats pour l'année 2023		
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat
332 221,41 €	484 338,86 €	152 117,45 €



■ Dépenses
■ Recettes



Compte administratif de la commune de Saint Jean de Cuculles		
Résultats pour l'année 2023		
Investissement		
Dépenses	Recettes	
106 354,13 €	55 803,25 €	-50 550,88 €
		Raison : Dépenses 2023 non



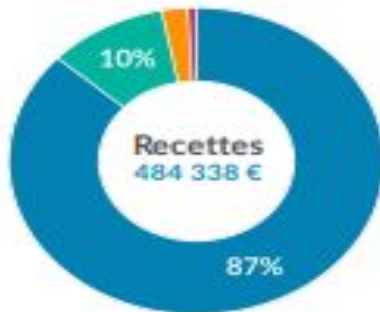
■ Dépenses
■ Recettes



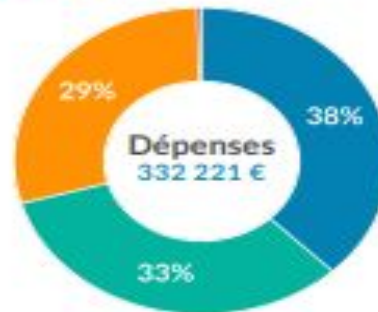
Compte administratif de la commune de Saint Jean de Cuculles		
Résultats pour l'année 2023		
Montants Report cumulé		
	Fonctionnement	Investissement
2 022,00 €	345 958,47 €	360 729,06 €
2 023,00 €	498 075,92 €	310 178,18 €
	808 254,10 €	

Compte Administratif 2023 – Répartitions

La section de fonctionnement



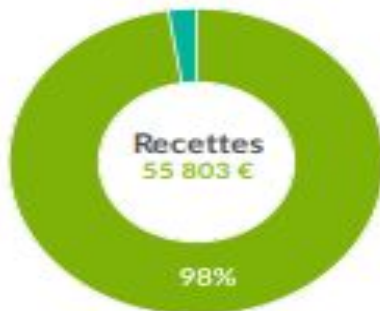
- Impôts et taxes : 420 008 €
- Dotations et participations : 49 826 €
- Autres recettes réelles : 10 903 €
- Produits des services : 3 601 €



- Charges générales : 125 338 €
- Charges de personnel : 109 061 €
- Charges gestion courante : 96 481 €
- Dépenses d'ordre : 1 340 €

- Principales recettes : Le montant des impôts et taxes s'élève à 420 008 €. L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7% de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations. La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales est en 2023 de 49 826,7 €.

La section d'investissement



- Dotations et subventions : 54 462 €
- Recettes d'ordre : 1 340 €



- Dépenses d'équipement : 106 354 €

- Principales Recettes : Il s'agit des subventions d'investissement reçues, du FCTVA et de la taxe d'aménagement - Principales Dépenses : Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants : rénovation de la toiture de la tribune et de la sacristie de l'église, aménagement du cimetière, renouvellement de l'informatique du secrétariat de la mairie, installation d'un conteneur à côté du bâtiment technique, rénovation de la salle association et de la bibliothèque pour un montant de total 76 470,26 €.

Compte Administratif 2023 - Fonctionnement

Compte administratif de la commune de Saint Jean de Cuculles		
Résultats pour l'année 2023		
Fonctionnement		
Dépenses	Recettes	Résultat
332 221,41 €	484 338,60 €	152 117,19 €

COMMENTAIRES :

• Principales Dépenses de Fonctionnement

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** : Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ... Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **125 338,01 € pour une prévision de 190 400 €**
- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)** : Ces dépenses s'élèvent à **109 061,57 €** pour l'année 2023. Elles s'élevaient en 2022 à **125477,95 €**. Pour rappel, Les effectifs de la commune se répartissent comme suit : **Agents titulaires** : Catégorie C : 3 agents dont 1 parti en avril 2023.
- **Les charges de gestion courante (chapitre 65)** : Ce chapitre regroupe de manière générale les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (CCGPSL, Fourmilly services). Ces charges s'élèvent à **96 481,56 € pour une prévision de 182 628,20 €**

• Principales Recettes de Fonctionnement

- **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)** : Les produits proviennent principalement de l'occupation du domaine public : (à et des ventes de concessions dans le cimetière : le montant pour 2023 est de 3601,38 €
- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** : **Les taux d'imposition communaux sont les** Taxes sur le foncier bâti, les Taxes sur le foncier non bâti et la Cotisation foncière des entreprises. Ces recettes s'élèvent à **420 008,55 € pour une prévision de 403 720 €**
 - L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7% de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.
- **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)** : La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales est en 2023 de : 49826,7 € conforme la prévision.

Compte Administratif 2023 - Investissement

Compte administratif de la commune de Saint Jean de Cuculles		
Résultats pour l'année 2023		
Investissement		
Dépenses	Recettes	
106 354,13 €	55 803,25 €	-50 550,88 €

COMMENTAIRES :

- **Général : Peu de subventions d'investissement concernant les travaux réalisés.**

- ~~Excédent ou~~ déficit à reporter au budget primitif 2024 : - **50 550,88 €**
- Pas de RAR en 2023 suite annulation des devis signés pour la rue de la calade dû au marché public clos en 01 2024

- **Principales Dépenses d'Investissement**

- **Chapitres 21 et 23** : Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants : Rénovation église toiture tribune et sacristie, aménagement du cimetière, informatique secrétariat, conteneur, rénovation salle association et bibliothèque pour un montant de **76 470,26 €**
- **Autre dépense / chapitre 204** : subventions d'équipement versées (Hérault énergie) : **28 563,87 €**

- **Principales Recettes d'Investissement**

- **Les recettes réelles** : Il s'agit des subventions d'investissement reçues, du FCTVA et de la taxe d'aménagement

CHAPITRES	INTITULES	BP 2023	Réalisé 2023
10	Dotations fonds divers et réserves		
	dont		
10222	FCTVA	22 442,40 €	20 385,70 €
10226	Taxe Aménagement	15 691,00 €	23 516,68 €
1068		0,00 €	0,00 €
13	Subventions d'investissement		
	Subventions d'investissement obtenus	48 603,03 €	10 560,60 €

Compte de Gestion 2023 - Synthèse



- Le compte de gestion (CdG) retrace les opérations budgétaires identifiées par le Trésorerie en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif (CA) .
- Le compte de gestion est également soumis au vote du conseil municipal qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Résultats budgétaires de l'exercice

18400 - ST JEAN DE CUCULLES

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	743 825,23	808 209,47	1 552 034,70
Titres de recette émis (b)	55 803,25	484 338,86	540 142,11
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	55 803,25	484 338,86	540 142,11
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	743 825,23	808 209,47	1 552 034,70
Mandats émis (f)	106 354,13	332 221,41	438 575,54
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	106 354,13	332 221,41	438 575,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	50 550,88	152 117,45	101 566,57
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

18400 - ST JEAN DE CUCULLES

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	360 729,06		-50 550,88		310 178,18
Fonctionnement	345 958,47		152 117,45		498 075,92
TOTAL I	706 687,53		101 566,57		808 254,10
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	706 687,53		101 566,57		808 254,10

Commentaire : le CA et le CDG sont strictement concordants

Budget 2023_RAR (reste à réaliser)

Budget 2024	RAR (Reste à réaliser) en 2024				
Objet	Depenses	Remarques	Recettes d'investissement	Emmeteur	Référence
Rue de la Calade			50 000,00 €	DPT	2023-02-391
			50 000,00 €		2023-02-391
			80 000,00 €	DETR	2023-06-DRCL-0251
			30 000,00 €	FDC	Delibération Conseil communautaire

Définitions :

- Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
- Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

Remarques :

- **Pas de RAR en 2023** suite annulation des devis signés pour la rue de la calade dû au marché public clos en 01 2024

BP 2024 – Validation des comptes 2023



AFFECTATION DU RÉSULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté 2023 (R002)	345 958,47 €
Ou Déficit de fonctionnement reporté 2022 (D002)	
Excédent de fonctionnement année 2023	152 117,45 €
ou Déficit de fonctionnement année 2023	
Total Excédent de fonctionnement	498 075,92 €
Ou Total Déficit de fonctionnement	0,00 €

1

Excédent d'investissement reporté 2022 (R001)	360 729,06 €
Ou Déficit d'investissement reporté 2022 (D001)	
Excédent d'investissement année 2023	
ou Déficit d'investissement année 2023	50 550,88 €
Total Excédent d'investissement	310 178,18 €
Ou Total Déficit d'investissement	0,00 €

2

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2022 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	0,00 €
Recettes d'investissement reportées	0,00 €
Solde positif	0,00 €
Ou Solde Négatif	0,00 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

Besoin d'autofinancement	0,00 €
---------------------------------	---------------

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation minimale à la section d'investissement	0,00 €
Affectation du solde disponible à la ligne R002 (recettes)	498 075,92 €
Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne D002 (dépenses)	0,00 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne R001 (recettes)	310 178,18 €
Report du déficit d'investissement à la ligne D001 (dépenses)	0,00 €

BP 2024 - Hypothèses



- Pas de RAR en 2023
- Prévion de 30 % des hausses de dépenses de fonctionnement // résultats 2023
- Pas de prise en compte d'augmentation possibles des bases de l'imposition et ni de celles de la commune
- Prise en compte uniquement des subventions notifiées.

BP 2024 - Section de Fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
CHAPITRES	INTITULES	BP 2023	Réalisé 2023	% réalisé / prév. 2023	BP 2024	Ecart BP n / réal n-1	Ecart BP année n/n-1	CHAPITRE	INTITULES	BP 2023	Réalisé 2023	% réalisé / prév. 2023	BP 2024	Ecart BP n / réal n-1	Ecart BP année n/n-1
011	Charges à Caractères Général	190 400,00 €	125 338,01 €	65,83%	176 344,24 €			013	Atténuations de charges	250,00 €	1 007,19 €	402,88%	250,00 €		
012	Charges de personnel	138 081,53 €	109 061,57 €	78,98%	131 358,02 €			70	Produits des serv. du domaine	3 000,00 €	3 601,38 €	120,05%	3 000,00 €		
65	Autres charges de gestion courante (Indemnités des élus)	182 628,20 €	96 481,56 €	52,83%	120 045,29 €			73	Fiscalité locale	402 009,00 €	417 734,03 €	103,91%	400 720,00 €		
67	Charges spécifiques	700,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €				Impôts et taxes	1 711,00 €	2 274,52 €	132,94%	2 211,00 €		
68	Dotations aux provisions et dépréciations	40,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €			74	Dotations et participations	45 291,00 €	49 826,70 €	110,01%	52 232,16 €		
42	Opérations d'ordres (amortissement)	1 340,27 €	1 340,27 €	100,00%	3 244,53 €			75	Autres produits gestion courante	9 280,00 €	9 891,61 €	106,58%	9 125,00 €		
								76	Produits financiers	10,00 €	3,43 €	34,30%	5,00 €		
								77	Produits spécifiques	700,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023		332 221,41 €		430 992,08 €	30%			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		484 338,86 €		467 543,16 €	-3%	
	SOLDE REALISATION FONCTIONNEMENT 2023 (R-D)														
023	Virement à la section investissement	295 019,47 €			534 627,00 €			002	Résultat Fonctionnement cumulé reporté	345 958,47 €		0,00%	498 075,92 €		
	TOTAL	808 209,47 €	332 221,41 €	41,11%	965 619,08 €			TOTAL		462 261,00 €	968 681,15 €	209,55%	965 619,08 €		

Commentaires :

- Budget prévisionnel 2024 = + 30 % // réalisé 2023
- 012 – fait sur la base de la paie Berger Levrault

Commentaires :

- Budget recette conservateur : Hypothèses : **sans augmentation des bases de l'imposition**

Commentaire : Budget de Fonctionnement équilibré à 965 k€

BP 2024 - Section d'Investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT															
SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT						SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT									
CHAPITRE	INTITULES	BP 2023	Réalisé 2023	% réalisé / prév. 2023	BP 2024	Ecart BP n / réal n-1	Ecart BP année n/n-1	CHAPITRE	INTITULES	BP 2023	Réalisé 2023	% réalisé / prév. 2023	BP 2024	Ecart BP n / réal n-1	Ecart BP année n/n-1
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 200,00 €	0,00 €	0,00%	2 200,00 €			10	Dotations fonds divers et réserves						
16	Dettes et assimilés	670,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €			10222	FCTVA	22 442,40 €	20 385,70 €	90,84%	16 625,17 €		
20	Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	1 320,00 €	14,67%	1 320,00 €			10226	Taxe Aménagement	15 691,00 €	23 516,68 €	149,87%	23 607,00 €		
204	Subventions d'équipement versées	20 174,00 €	28 563,87 €	141,59%	50 000,00 €			1068		0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €		
21	Immobilisations corporelles							13	Subventions d'investissement						
	Projets planifiés en 2024 :	711 781,23 €	76 470,26 €	10,74%					Subventions d'investissement obtenus	48 603,03 €	10 560,60 €	21,73%	260 000,00 €		
	Rue de la calade				275 000,00 €			040	Opérations d'ordre (amortissement)	1 340,27 €	1 340,27 €	100,00%	3 244,53 €		
	Cazarels (chemin piétonnier, arrêt bus, tranche 2				50 000,00 €										
	Fossé Olivettes				112 000,00 €										
	Enrobé Bassac				25 000,00 €										
	Autres projets possibles 2024				60 000,00 €										
					164 980,00 €										
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023		106 354,13 €		794 020,00 €				TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023		55 803,25 €		303 476,70 €		
	SOLDE REALISATION INVESTISSEMENT 2023 (R-D)						-60 550,88 €								
	Autres investissements possibles				354 261,88 €			001	Résultat d'investissement reporté cumulé	360 729,06 €			310 178,18 €		
								021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)				534 627,00 €		
TOTAL		743 826,23 €	106 354,13 €	14,30%	1 148 281,88 €			TOTAL		88 076,70 €	111 606,60 €	126,72%	1 148 281,88 €		

Commentaires :

- 16 – pas de dettes/ emprunts sur la commune
- 21 : Voir tableau page 21

Commentaires :

- 10 – somme exacte : FCTVA + T. Aménagement avec suppression 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés
- 040 – miroir de 042 dépenses de F.
- 13 – subventions : seuls les montants notifiés
- 001 – résultat cumulé à fin 2023
- 021 – report de la section de financement

Commentaire : Budget d'Investissement équilibré à 1 148 k€

BP 2024 - Synthèse



Budget prévisionnel 2024 - M57		Fonctionnement	
		D	R
prév 2024 de fonctionnement		430 992,08 €	467 543,16 €
Virement à la section d'investissement		534 627,00 €	
Résultat 2024 Cumulé (002)			498 075,92 €
Total		965 619,08 €	965 619,08 €
		Investissement	
		D	R
prév 2024 d'investissement		794 020,00 €	303 476,70 €
Résultat 2024 Cumulé (001)			310 178,18 €
Virement de la section de fonctionnement			534 627,00 €
Autres investissements possibles		354 261,88 €	
Total		1 148 281,88 €	1 148 281,88 €
Budget prévisionnel 2024 - Grand total		2 113 900,96 €	2 113 900,96 €



Commentaires :

- **BUDGET DE FONCTIONNEMENT** équilibré à 965 k€ (contre 808 K€ en 2023)
- **BUDGET D'INVESTISSEMENT** à 1 148 k€ (contre 743 K€ en 2023)
- **LE BUDGET PRIMITIF 2024 S'ÉQUILIBRE A HAUTEUR DE 2 113 K€** (contre 1 552 K € en 2023 et 1 304 K€ en 2022)

BP 2024 – Prochaines étapes avant le 15 avril 2024

- Validation des hypothèses pour BP 2024
- Saisie des données dans BL

- Approbation et vote du Compte Administratif et du CDG 2023
- Vote du budget prévisionnel 2024 en CM

- Envoi en préfecture

